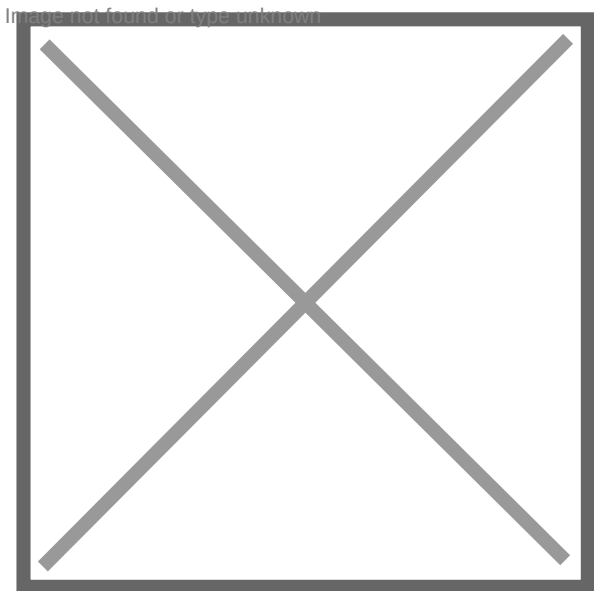




Mon bailleur ne réagit pas !

Par **luhlm**, le **10/01/2011 à 18:46**

Bonjour,rnrnJe suis locataire HLM. Des personnes squattent le hall d'entrée, parlent fort, laissent des détritux, sont là tous les soirs;rnrnAprès moultes réunions avec mon bailleur, il ne réagit pas. rnrnQuels recours me sont offerts ? Merci

Par **mimi493**, le **10/01/2011 à 20:39**

vous avez appelé la police ? Le squattage de hall d'immeuble est un délit. rnrnSinon, le bailleur n'a qu'une manière de réagir : prévenir la police. Peut-être l'a-t-il fait.

Par **corima**, le **10/01/2011 à 21:46**

C'est à vous d'appeler la police pour qu'ils les prennent en flagrant delit, à moins que le propriétaire n'habite le meme immeuble

Par **mimi493**, le **11/01/2011 à 01:22**

non, pas seulement.rnrn**Article L126-2 du CCH**rnrn*Les propriétaires ou exploitants d'immeubles à usage d'habitation ou leurs représentants, qui satisfont à l'obligation mentionnée par l'article L. 127-1, peuvent également, en cas d'occupation des espaces communs du bâti par des personnes qui entravent l'accès et la libre circulation des locataires ou empêchent le bon*

fonctionnement des dispositifs de sécurité et de sûreté ou nuisent à la tranquillité des lieux, faire appel à la police ou à la gendarmerie nationales ou à la police municipale pour rétablir la jouissance paisible de ces lieux.

En fait, je me demande même si un locataire a le droit d'appeler la police (si il peut, mais est-ce que la police peut intervenir dans un lieu privé sans l'autorisation du propriétaire) : les parties communes ne sont pas à lui, le trouble de jouissance n'est pas une infraction pénale.

D'ailleurs, ça doit être pour ça qu'il y a cette article et aussi celui-là

Article L126-1 Les propriétaires ou exploitants d'immeubles à usage d'habitation ou leurs représentants peuvent accorder à la police et à la gendarmerie nationales ainsi, le cas échéant, qu'à la police municipale une autorisation permanente de pénétrer dans les parties communes de ces immeubles.

Ce qui veut donc dire que sans cette autorisation, ils ne peuvent pas venir quand ils veulent.